

REGLEMENT – LA DEFERLANTE NORMANDE 2023

ORGANISATEURS

O'BEN EVENEMENTS, 40 rue Armand Benet 27000 EVREUX.

Soutenu par l'Association Expo Loisirs de Guichainville.

LA COURSE

Elle se déroulera le Samedi 21/10 et Dimanche 22/10 2023 en Journée et Nocturne. Le village départ / arrivée se situera à l'Hippodrome d'Evreux.

En solo ou en équipe, la course à obstacles LA DEFERLANTE NORMANDE se réalisera sur 2 parcours : un de 8 km ou un de 12 km, parsemés d'une trentaine d'obstacles, fabriqués pour certains par des professionnels spécialisés, naturels pour les autres, tel que passages dans l'eau et dans la boue ! Praticable à partir de 16 ans, non chronométrée, pas de classement non plus !

Dépassement de soi, défi, solidarité, fun et bonne ambiance sont les maîtres mots qui caractérisent cette course à Obstacles : La Déferlante ! Vous serez seul juge et décideur d'éviter ou d'affronter les obstacles selon vos capacités, chaque obstacle aura la possibilité d'être contourné sur le côté sans avoir à le franchir.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Votre participation à l'événement LA DEFERLANTE NORMANDE implique votre acceptation express et sans réserve du présent règlement. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles (risque de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaque, LISTE NON LIMITATIVE...). Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être entraîné. Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.

- Les vérifications d'inscriptions le jour de l'enlèvement de votre enveloppe seront faites sur présentation de votre pièce d'identité.
- Toute personne ne possédant pas de Tour de cou « La Déferlante Normande de 2023 » ne pourra en aucun cas participer à la course
- Ce type de course n'étant pas chronométrée, ne requiert pas de certificat médical ni licence sportive spécifique.
- Le participant déclare avoir complété le questionnaire du gouvernement, relatif à son état de santé, et avoir répondu « non » à toutes les questions. *(en cas d'une seule réponse « OUI » à ce questionnaire, le participant devra obtenir et présenter un certificat médical en règle, à l'organisation, au retrait de son enveloppe)*

- Pour les mineurs : avoir 16 ans minimum le jour de votre participation à la course, avoir fourni une autorisation-parentale et être accompagné d'un responsable « adulte » tout au long du parcours. (Nom de la personne responsable devant figurer sur la décharge si celle-ci est autre que l'un des 2 parents)
- L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dégradation de bien ou matériel en votre possession le jour de votre participation à l'épreuve
- Être à jour dans vos vaccins
- Reconnaître être apte à participer à une course à obstacles type parcours du combattant
- Attester sur l'honneur être apte à nager sur 25m
- Accepter le présent règlement par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique, et ce, sans aucune réserve.
- Pour le parcours Kids: avoir 4 ans minimum, jusqu'à 8 ans maximum. Une autorisation parentale est à prévoir, soit téléchargeable sur votre espace personnel pour validation de notre part en amont. Soit à présenter le jour de votre enlèvement de votre enveloppe. La surveillance des enfants sera sous la responsabilité des parents. Les animateurs ne feront que gérer l'organisation et animation du parcours. Les parents devront rester sur le site du village le temps de son parcours. Les parents pourront accompagner sur le parcours leurs enfants.
- Pour le parcours ADO: avoir 8 ans minimum, jusqu'à 15 ans maximum. Une autorisation parentale est à prévoir, soit téléchargeable sur votre espace personnel pour validation de notre part en amont. Soit à présenter le jour de votre enlèvement de votre enveloppe. La surveillance des enfants sera sous la responsabilité des parents. Les animateurs ne feront que gérer l'organisation et animation du parcours. Les parents devront rester sur le site du village le temps de son parcours.
- Chaque participant accepte le présent règlement sans réserves, par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique.

INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes à partir de 16 ans, l'accès à la bière d'arrivée ne sera pas autorisé aux mineurs.
- Les tarifs d'inscription sont accessibles sur notre site internet et modulés selon la date d'inscription du participant. Le prix est progressif. Les prix sont clairement affichés sur la plateforme d'inscription en ligne et/ou sur le site internet. L'inscription comprend la participation à l'épreuve, un tour de cou, une médaille finisher, un ravitaillement et une bière à l'arrivée (sauf pour les mineurs).
- Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni échangeable, ni réutilisable.
- Le fait de toute personne de céder à titre gracieux ou onéreux son « Tour de cou » engagerait sa responsabilité et celle du remplaçant. Une procédure existe et doit être respectée.
- Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site <https://www.ladeferlante.fr>
- Le système d'inscription peut vous établir une facture reprenant les frais engagés.

- Le T-shirt LA DEFERLANTE est disponible sous forme d'option au tarif de 12 euros lors de votre inscription. Il sera possible de l'acheter sur place (au retrait des enveloppes) au tarif de 15 euros (sous réserve de disponibilité des tailles).

SANCTIONS

Lors de l'épreuve, les membres de l'organisation se donnent les droits de vous exclure du parcours si vous adoptez un comportement allant à l'encontre du règlement ou risquant de mettre en danger votre personne ou celle d'autrui, tel que :

- **Le non-respect du règlement**
- **Un comportement dangereux et agressif**
- **Le non-respect du parcours, de ses obstacles et de leur franchissement (Le franchissement des obstacles n'est en aucun cas obligatoire, leur contournement est possible et ne sera pas sanctionné)**
- **Prendre le sens inverse de la course**
- **Ne pas respecter l'environnement**(abandon de déchets, papiers, plastiques, etc.)
- **Ne pas posséder le tour de cou de participant**

Retrait des Tour de cou participants et autres accessoires :

Votre Tour de cou vous sera remis au retrait de votre enveloppe. Soit le jour de l'événement, à votre arrivée lors de la vérification de votre inscription sous présentation de votre pièce d'identité et sous condition que tous les documents (autorisation parentale si c'est le cas) soient conformes. Ceux-ci pourront avoir été chargé sur votre espace personnel et validé par nos soins EN AMONT (vivement conseillé). Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, la remise de votre tour de cou vous sera refusée, et toute personne ne possédant pas de Tour de cou ne pourra en aucun cas participer à l'épreuve. Cette remise pourra se faire également le vendredi 20/10 ou samedi 21/10 chez Intersport Evreux Guichainville, sur le stand Déferlante Normande. Les échanges et reventes de Tour de cou sont interdits.

TENUE VESTIMENTAIRE

Prévoyez de porter des vêtements robustes et sans valeur, mais aussi dans lesquels vous vous sentirez à l'aise pour franchir les obstacles. Nous préconisons également de porter des gants. Prévoyez des vêtements de rechange afin d'être au sec pour pouvoir profiter agréablement d'un moment sur le village.

Un déguisement sera fort apprécié alors ne vous privez surtout pas ! Laissez parler votre côté fofou ! Néanmoins, pour une question de sécurité, choisissez le bien ! il ne devra pas être gênant lors du franchissement des obstacles, ni même présenter un risque d'accident pour vous ou pour les autres participants, notamment les vêtements qui absorbent l'eau !

Il est interdit de porter des déguisements tels que :

- Assimilés uniformes

- Assimilés religieux
- Cape
- Signes religieux
- Accessoires
- Armes factices

Au grand risque de les abîmer, de les perdre ou même d'être gêné par eux lors des passages de vos obstacles, ne portez pas de bijoux !

ENVIRONNEMENT

Pour le respect de la nature et des lieux qui vous accueillent, il est formellement interdit de jeter et d'abandonner vos déchets (nourritures, emballages, plastiques, papiers, etc.) sur votre parcours. Des poubelles seront mises à votre disposition et devront impérativement être utilisées à cet effet.

Adopter une attitude responsable, n'hésitez pas à ramasser les déchets trouvés sur votre chemin !

RAVITAILLEMENT

2 points de ravitaillements seront mis à votre disposition, le premier à mi-parcours et le second à l'arrivée, vous proposant solides et liquides. Vous serez seul juge de vos besoins nécessaires vous permettant d'être autonome pour le reste de l'épreuve.

VILLAGE/RESTAURATION

Un village départ/arrivée vous accueillera, proposant des Food Truck et un espace BAR sous chapiteau, ainsi que d'autres commodités telles que Vestiaires, consignes gratuites, point d'eau, WC.. Vous aurez le plaisir de vous y retrouver après votre épreuve pour un moment de débriefing ou vous pourrez raconter vos exploits !

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale sera assuré par une équipe de secouristes avec les moyens logistiques adéquats (ambulance, buggy, quads, civières), ambulances agréées, médecins. 2 postes de secours seront placés sur le parcours. Des contrôleurs seront présents à chaque obstacle. Ces derniers seront équipés d'une liste de numéros à appeler en cas d'urgence. Les services de secours (SDIS) et de Gendarmerie seront avertis de l'événement. L'organisation sera équipée de quads pour une réaction rapide et immédiate en cas de besoins. Les organisateurs se donnent le droit de vous faire stopper la course et de vous faire évacuer si l'avis médical vous juge inapte à continuer l'épreuve. Dès lors où l'appel à un médecin est nécessaire, vous vous soumettez, de fait, à son autorité et vous engagez à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité et dans votre intérêt, il est fait appel à l'équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en œuvre tous les moyens appropriés.

ASSURANCE ET ANNULATION

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile. Il vous incombe également de vous assurer personnellement.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux dus à un mauvais état de santé et en cas de non-respect du règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

En souscrivant à votre inscription, vous reconnaissez que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni échangeable, ni réutilisable

VOL/DOMMAGE MATÉRIEL

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, bris ou perte de vos biens personnels pendant la course. Il vous incombe en conséquence, si vous estimez nécessaire de souscrire à une assurance.

ANNULATION VENANT DES ORGANISATEURS

Les organisateurs pourront annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure (requête de l'autorité administrative, intempéries, décision politique, attentats, événement imprévu mettant en cause la sécurité des participants, etc. liste non exhaustive).

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques. Dans ce cas, la manifestation sera repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué.

MODIFICATION DES HORAIRES DE DÉPART

Le nombre des vagues a été basé sur un maximum de 3000 participants. En fonction du nombre réel et définitif d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de les déplacer et, le cas échéant, d'en supprimer certaines si leur nombre de participants est trop minime. Dans ce cas, d'autres horaires de départ vous seront proposés.

DROIT À L'IMAGE

Par votre participation à l'épreuve, vous autorisez les organisateurs ou leurs ayants droits, à utiliser ou faire utiliser votre image (photo, vidéo, voix) et votre prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier et

par tous les moyens existant ou non existant à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires.